

## Profil professionnel de l'Accompagnateur en Milieux Scolaires

A l'heure actuelle, l'école est plus que jamais un système complexe et fluctuant, amené à poursuivre des missions primordiales mais difficiles, dans un contexte global très changeant :

- Différents textes officiels<sup>1</sup>, depuis le Décret Missions jusqu'au Décret Inclusion et au Décret Intersectoriel, demandent à l'Ecole d'être un lieu de développement global et d'intégration pour tous les individus, dépassant largement la notion d'apprentissage purement scolaire.
- L'école ne se réduit pas à un système apprenant ; les dimensions personnelles et sociales y occupent une place qui doit plus que jamais être prise en compte.
- L'école reste pour les élèves un lieu important de socialisation et de construction identitaire, bien plus complexe à élaborer aujourd'hui qu'hier.
- Le vécu des élèves hors classe et hors école est un facteur déterminant du vécu dans la classe et l'école, avec des enjeux et des effets multiples, tant pour les individus que pour la collectivité.
- L'école elle-même est intégrée dans un système plus large et les interventions qui la concernent ne peuvent être isolées de ce système.

Dans ce contexte, en-deçà du questionnement sur les pratiques pédagogiques, il s'agit aussi, pour tous les intervenants, chacun dans leur posture professionnelle spécifique, de réfléchir et d'agir afin de construire un milieu humain de qualité, à même d'accueillir chaque élève, seul et avec les autres.

En effet, si la qualité des apprentissages est indispensable pour donner les chances d'émancipation sociale à tous, il est tout aussi indispensable de permettre à l'école d'être un lieu de relation, de vie tout court où cette émancipation est déjà « agie » et soutenue.

Ce souci de veiller aux conditions concrètes qui vont permettre aux élèves de trouver leur place, en lien avec tous les acteurs participant directement ou indirectement à la vie scolaire suppose une posture professionnelle spécifique, alliant la connaissance des ressources et des difficultés des milieux scolaires, le travail relationnel avec les personnes et les groupes ainsi qu'une familiarité avec toutes les problématiques vécues par les jeunes aujourd'hui.

L'accompagnateur en milieux scolaires bénéficie d'une formation de spécialisation, qui vient soit en appui à une formation de base orientée vers l'aide aux personnes, telle celles des Bacheliers Educateur spécialisé, Assistant social ou Assistant en psychologie, soit en complément d'une expérience dans une fonction d'accompagnement dans l'école.

Cette formation, ainsi que la position « tierce » que l'accompagnateur en milieux scolaires occupe le préparent à :

- améliorer, par le biais de dispositifs adéquats, les conditions de vie collective, au croisement des milieux scolaires (par milieux scolaires, nous entendons écoles, mais aussi centres PMS / PSE, écoles de devoirs, maisons de jeunes, AMO, ...)
- donner à chacun la possibilité de trouver une place qui lui permette d'évoluer ;
- créer un espace-temps pour permettre à l'individu de donner sens à ce qu'il vit, dans et hors école ;
- aider les uns et les autres à se construire en tant que personnes responsables.

L'accompagnateur en milieux scolaires vit « avec » et intervient au quotidien. Il prend soin des autres dans leurs relations, se soucie de leur rapport au cadre et à la vie collective. Dans cette optique, il est différent mais complémentaire de l'enseignant.

---

<sup>1</sup> Décret du 24/07/1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, Décret du 06/06/2013 portant assentiment entre la Communauté Française et la Commission Communautaire Française en matière d'intégration et d'inclusion scolaire pour les jeunes en situation de handicap, Décret Intersectoriel Enseignement – Aide à la jeunesse du 21/11/13